



Degat sur vehicule occasion non vu lors de l'achat.

Par **bazmark_old**, le **31/08/2007** à **17:33**

Bonjour,

J'ai acheter un vehicule d'occasion chez un concessionnaire.

Le jour de l'achat je ne me suis pas rendu compte de l'etat interieur du vehicule.

La voiture était exposé dans un endroit moins lumineux et je pense que l'insistance du vendeur y est pour beaucoup.

Je me suis rendu compte de défaut assez rédhibitoire pour un vehicule aussi récent(2006, 17000kms) genre rayure importante sur les plastiques arrieres, joints de portes en mauvais état, interieur de coffre imbibé de gazole, une partie de la banquette arrière aussi.

J'ai rappelé le vendeur et me dit que si vraiment il le fallait il me rembourserai mais avant me conseille de faire réaliser un devis aupres d'une société de nettoyage.

Je me suis rendu directement chez Renault pour ne pas citer la marque et leur demande un bilan complet.

Leur bilan est plutot inquietant car ce n'est pas nettoyable et il faudrait tout remplacer.

Je rappelle le vendeur mais maintenant il refuse toute conversation...

Que puis réellement faire et quelle recours je peux avoir en sachant que le vehicule a 12 mois de garantie et qu'il y a moins d'une semaine que je l'ai acheté..

J'espere beaucoup de votre aide et conseil.

Merci par avance

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **12:26**

Bonjour

des lors que votre véhicule est sous garantie légale et contractuelle, le concessionnaire doit respecter la garantie mais il faut voir si elle couvre les défauts que vous avez constatés

car si les défauts sont apparents, il pourra réplique que vous avez acheter en l'état conscient des défauts apparents

il sera nécessaire:

- établir un bilan des défauts, par un expert ou garage indépendant
- envoyer une mise en demeure AR puis saisir le tribunal d'instance

au besoin, contactez-moi